

VTT NATOYE

Conditions de participations

La participation à l'événement implique que le participant ait bien pris connaissance du présent règlement avant la participation à la randonnée VTT et qu'il en accepte toutes les clauses.

La randonnée est ouverte à toutes et à tous. Toutefois, **le participant est conscient que la pratique du vélo tout terrain n'est pas sans risque. Il déclare être en bonne santé et en bonne condition physique.** Il est conscient de son niveau de pratique et s'engage à choisir un parcours correspondant à son niveau de forme physique, son niveau de maîtrise technique et son expérience de la discipline. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique consécutifs à un mauvais état de santé du participant.

Le port du casque est obligatoire pour tous, sans exception, durant toute la durée de la randonnée.

Le participant déclare que son vélo est en bon état de fonctionnement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou défaillance liés au matériel individuel du participant. L'organisation se réserve le droit d'arrêter tout participant considéré comme dangereux pour lui-même et/ou pour les autres.

Par son inscription, **le participant déclare prendre part à la randonnée à ses risques** et déclare être suffisamment assuré contre les conséquences éventuelles d'un accident. Le participant est informé que ni l'organisation, ni les bénévoles, ni les personnes participantes à cette organisation n'assurent la responsabilité des dégâts qu'il pourrait occasionner et qu'il déclare expressément qu'en cas de dégâts ou blessure, il ne réclamera aucune indemnité auprès de ces personnes et n'entamera aucune action juridique contre celles-ci. Le participant décharge l'organisation de toute responsabilité en cas de bris, de perte ou de vol du matériel ou d'équipement individuel lui appartenant.

Les différents parcours empruntent et traversent des voies publiques. **Le code de la route doit y être respecté.** Le participant s'engage à traverser les voies avec la plus grande prudence.

Le participant s'engage à respecter le parcours défini et **à être respectueux des sites traversés et de l'environnement tout particulièrement dans les propriétés privées**, qui ne peuvent être traversées que dans le cadre de cette randonnée.